

Mairie 1 Place de la Mairie
SAINT MARTIN LE VIEUX
87700

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024/16 EN DATE DU 05/04/2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Représentés : 00

Votants : 13

Exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

Le Conseil Municipal de Saint Martin Le Vieux s'est réuni en session ordinaire, le 5 Avril 2024, à 18h30, à la Mairie, selon la convocation en date du 22 mars 2024, sous la présidence du maire, Madame Sylvie ACHARD.

Présents : Mmes ACHARD. BRUZAT. GIROIR. ESCALIER. LEONARD. MARCILLAUD. BAYLE

Mrs LAVALADE. MOUSNIER. DELOMENIE. JOUHANNEAU. LEVEQUE. PETILLON.

Monsieur Damien LEVEQUE a été élu secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR DES TRAVAUX DE REFECTION D'UN AQUEDUC SUITE AUX INTEMPERIES DU 30 MARS

Madame informe le conseil municipal que les intempéries du 30 mars dernier ont provoqué l'effondrement d'un aqueduc situé en mitoyenneté sur les communes de St Martin et de Burgnac, sur la voie communale n°4, perturbant la circulation.

Une mise en sécurité de la voie a été effectuée, un chiffrage des travaux a également été établi. Une convention de travaux va être réalisée entre les 2 communes afin d'assurer une homogénéisation de l'opération.

Considérant le caractère urgent de ces travaux et l'investissement financier important, elle demande au conseil de déposer une demande de subvention auprès du département dans le cadre des CTD pour un montant de :

- **Réfection aqueduc pour un montant 17 877€ HT soit 21 452.40€ TTC**

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, décide, à l'unanimité des membres présents, de solliciter le concours financier du Département dans le cadre des C.T.D. en vue de la réalisation de l'opération précitée.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;

Au registre sont les signatures ;

Le Maire, Sylvie ACHARD

Affichée le
Transmise le